

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 12 septembre 2013, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Mélanie Erard, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Mélanie Erard, présidente, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les conseillers de ville, à M. le maire, ainsi qu'aux conseillers municipaux. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

Mme Mélanie Erard, présidente, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 août 2013
3. Communications de la présidente et du maire
4. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 5'020'000.-, figurant partiellement au budget des investissements, pour l'assainissement thermique et la rénovation du complexe des halles de gymnastique : décider du mode de financement : préavis au Corps électoral
5. Modification de l'annexe I du Statut du personnel communal de Saint-Imier concernant la classification des fonctions et classes de traitement – introduction de la fonction "animateur/trice auxiliaire" : décision
6. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'école primaire en remplacement de Mme Josepha Chiesa, démissionnaire
7. Motions et interpellations
8. Réponses aux motions et interpellations
9. Petites questions
10. Réponses aux petites questions
11. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Sener Kalayci (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Nicole Leblois (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Michael Oppliger (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC) et Mme Christiane Baur Widmer (SOC).

Sont excusés : M. Eric Achermann (PLR), M. Markus Leuenberger (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Johan Wermeille (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Sébastien Tschan (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat (maire), Mme Danièle Kiener (vice-maire), Mme Aline Ruchonnet, M. Patrick Tanner, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schluep et M. Raymond Glück.

Excusé : -

Presse : M. Blaise Droz (Le Journal du Jura) et M. Olivier Zahno (Le Quotidien jurassien).

Public : -

Mme Mélanie Erard, présidente : "L'appel fait constater l'absence des deux scrutateurs".

M. Patrick Linder, SOC : "La fraction socialiste propose M. Vincent Scheidegger, SOC, comme scrutateur."

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical propose M. Daniel Müller, PLR, comme scrutateur."

M. Vincent Scheidegger, SOC, et M. Daniel Müller, PLR, prennent place auprès du bureau du Conseil de ville.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 août 2013

M. Pierre Jeanneret, PLR : "Il me semble que la dernière séance était une séance extraordinaire et non pas une séance ordinaire. C'est un détail."

Mme Mélanie Erard, présidente : "D'accord. Nous avons pris note."

Au vote, le procès-verbal de la séance du 15 août 2013 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Mélanie Erard, présidente : "En ce qui me concerne, cela sera très bref puisque très peu de temps a passé depuis le dernier Conseil de ville. Juste vous préciser que nous avons été conviés au jubilé du home Hébron. C'est M. Thierry Spring, 1^{er} vice-président de notre conseil, qui s'y est rendu puisque je travaillais. C'est tout pour mes communications."

M. Stéphane Boillat, maire : "Vous avez pu prendre connaissance de l'offre d'emploi parue récemment portant sur l'engagement d'un ou d'une cheffe du service de l'urbanisme et mobilité. Suite à l'annonce de son départ à la retraite anticipée par le chef des travaux publics, l'organisation des services Bâtiments et installations sportives / Travaux publics / Equipement / Organisation du territoire a fait l'objet d'une réflexion, fondée sur la décision du Conseil de ville du 6 décembre 2012 de conserver le modèle à 7 départements. Les travaux de la commission temporaire n'étant pas achevés au moment de l'annonce du départ à la retraite, il a été décidé de procéder à une réflexion partielle prenant en compte ces services, susceptible d'être menée suffisamment rapidement pour repourvoir le poste, sans attendre les propositions finales de la commission temporaire, qui porteront sur l'ensemble des services. Le nouveau poste a été défini dans ce cadre, en accord avec la commission temporaire de révision du statut du personnel. Il inclut la responsabilité des travaux publics, de l'urbanisme, police des constructions comprise, ainsi que les questions relatives aux transports publics. Les contours d'autres services ont été redéfinis en conséquence, afin de former une organisation cohérente de ces services, adaptés aux exigences actuelles. Par exemple, la gestion des eaux usées et les questions liées au développement durable seront

de la compétence du Service de l'équipement. Cette nouvelle organisation sera comprise dans les travaux de la commission temporaire de révision du statut du personnel; toutefois, en raison du départ anticipé du chef des travaux publics elle sera mise en œuvre au début 2014.

Le Bureau officiel de contrôle des chronomètres suisses (COSC) de Saint-Imier est officiellement en activité. Annoncé publiquement le 11 février 2013, ce bureau est opérationnel, après les travaux de transformation des locaux et d'implantation du laboratoire et des équipements. Il est exploité par Crescentia SA, dont la Municipalité détient l'entier du capital-actions, sous la responsabilité du Conseil d'administration formé des membres du Conseil municipal. 16 personnes ont été engagées et pour la plupart formées à cette nouvelle activité. Ces engagements correspondent à 12,9 équivalents plein temps. Les premières séries de pièces ont été traitées ces jours, et l'exploitation ordinaire, avec l'accroissement des pièces traitées, débutera ce lundi 16 septembre. En sus des 16 personnes mentionnées, 25 étudiants ont été engagés. Leur formation débutera prochainement. Ils officieront en tant "qu'observateurs auxiliaires en horlogerie", essentiellement les week-ends et les jours fériés. Demain, le COSC tiendra son Conseil d'administration à Saint-Imier et visitera le nouveau bureau. Nous souhaitons une inauguration officielle à laquelle vous serez conviés. Toutefois, celle-ci dépend évidemment des contingences techniques qui sont prioritaires et qui commanderont sa mise sur pied. "

4. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 5'020'000.-, figurant partiellement au budget des investissements, pour l'assainissement thermique et la rénovation du complexe des halles de gymnastique : décider du mode de financement : préavis au Corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport du 15 août 2013 de la commission des bâtiments et des installations sportives, ainsi que les documents y relatifs (pré-étude du 14 août 2009, rapports intermédiaires du 13 mai 2013 et du 13 août 2013).

Inauguré le 1^{er} octobre 1973, le complexe des halles de gymnastique comprend trois halles de sport, un bassin de natation avec fond réglable, ainsi que d'anciens cantonnements militaires. Fortement utilisé, en particulier pour les besoins scolaires et par des sociétés sportives, fréquenté presque quotidiennement de 7 h 00 à 22 h 00, ce complexe sportif n'a reçu au cours des dernières années qu'un entretien courant.

Les normes actuelles en termes d'isolation du bâtiment ne sont pas du tout atteintes par cette construction du début des années 1970, et certaines prescriptions techniques ne sont plus satisfaites.

La possibilité d'extension, avec par exemple la création d'une nouvelle halle, a été étudiée. Si une telle halle permettrait des activités nouvelles (compétitions internationales), son coût (9 millions) ainsi que les coûts de fonctionnement nouveaux, rendent une telle réalisation peu compatible avec les moyens financiers de la Municipalité. Aussi, il a été décidé de se recentrer sur la mise à niveau des halles existantes, afin qu'elles puissent répondre aux besoins, avec diverses améliorations (accès handicapés, vestiaires, places pour les spectateurs) en rapport avec les besoins et les moyens de la Municipalité.

Le projet de création d'un centre d'accueil dans les anciens cantonnements militaires est devisé (CHF 580'000.-) et son exécution est compatible et coordonnée avec le projet d'assainissement présenté ici. Cette réalisation sera présentée et soumise au Conseil de ville dès que le concept d'exploitation aura été établi par la commission des bâtiments et des installations sportives. Le Conseil de ville pourrait se prononcer le 24 octobre 2013. De la sorte, en cas d'acceptation, la réalisation de l'ensemble du projet pourrait débuter cet hiver, si le Corps électoral approuve le 24 novembre 2013 le crédit pour l'assainissement des halles de gymnastique. La réalisation se déroulerait selon les trois étapes annuelles fixées.

Le projet soumis au Conseil de ville prévoit :

- L'assainissement thermique du complexe des halles de gymnastique : isolation extérieure des façades, remplacement des fenêtres avec protection solaire en façade Sud et isolation de la toiture. L'ensemble des mesures prévues pourraient permettre d'économiser 540'000 kWh par année, soit l'équivalent de 51'500 litres de mazout par année; le coût de ces mesures est de CHF 2'430'200.- HT, +/- 10 %.
- La mise en conformité du bâtiment avec les exigences et normes actuelles ainsi que diverses améliorations. Cela concerne l'accès aux personnes handicapées (une rampe d'accès sera construite au Sud; installation d'un ascenseur, création d'un WC handicapés, mise en place de rampes courantes) ainsi que la protection incendie et la mise aux normes des installations électriques. Trois rangées de gradins pour les spectateurs sont prévues pour la halle d'athlétisme uniquement (accès par le hall principal). En outre, des vestiaires hommes/femmes avec douches sont créés pour le bassin de natation (à la place des anciennes citernes). L'entrée du bassin de natation sera modifiée et agrandie ; une couverture isolante sera installée et le système de filtration renouvelé (CHF 147'959.- HT hors honoraires en sus par rapport au budget du 13 mai 2013). Le local matériel à l'étage sera étendu et un nouveau local matériel sera créé pour la halle à l'entresol. L'installation de chauffage sera améliorée (distribution, nouvelle régulation), tout comme la ventilation (installation notamment d'un récupérateur de chaleur). A l'extérieur, les places sèches de sport seront changées pour permettre l'isolation des parties qui se trouvent dessous. Des panneaux solaires thermiques (chauffage eau sanitaire) et photovoltaïques (production attendue : 60'000 à 88'000 kWh par année) compléteront les améliorations prévues. Le coût de ces mesures est de CHF 2'044'327.- HT, +/- 10 %.
- Assainissement amiante : un diagnostic amiante a été établi. Il révèle que certaines colles (carrelage) ainsi que certains éléments (bouchons de plâtre sur calorifugeage) contiennent de l'amiante. En soit, tant que ces éléments ne sont pas touchés, il n'y a guère de danger. Toutefois, il paraît important de profiter de l'ensemble de l'assainissement pour éliminer également les parties contenant de l'amiante. Le coût de ces mesures est de CHF 167'092.- HT, +/- 10 %.

Le total devisé ascende à CHF 4'641'619.- HT. Compte tenu de la TVA, le coût total du projet se monte à CHF 5'020'000.- arrondis. Une réalisation en trois étapes annuelles est prévue.

La planification financière 2014-2017 soumise au Conseil de ville en octobre 2012 retenait un montant d'investissement inférieur (CHF 2'300'000.-) pour l'assainissement des halles de gymnastique. La différence tient principalement aux coûts de mise en conformité et de désamiantage, points apportés par le rapport intermédiaire du 13 mai 2013 puis par le devis du 14 août 2013. L'investissement total, y compris la réalisation du centre d'accueil, sera intégré à la planification financière 2015-2018 présentée au Conseil de ville avec le budget 2014, en retenant une exécution en trois étapes, selon les modalités prévue par la Commission des bâtiments et des installations sportives. Selon la commission des finances, cet investissement pour la réfection de nos halles de gymnastique sera traité comme prioritaire ; la capacité d'investissement annuel de la Municipalité étant limitée, il faudra en tenir compte lors du traitement des autres demandes.

Des subventions seront demandées, et elles diminueront d'autant la dépense. Une contribution du Fonds du sport de l'ordre de CHF 200'000.- à CHF 250'000.- est possible; les mesures d'isolation et de production d'énergie peuvent donner droit à subventions. Celles-ci sont estimées à CHF 140'000.-. Il faut aussi considérer que cet investissement devrait permettre une diminution des coûts de fonctionnement annuels à charge de la Municipalité (baisse de la consommation d'énergie) et il ne devrait pas y avoir besoin de personnel supplémentaire, puisque les surfaces sont peu modifiées.

Compte tenu de l'importance du montant, son financement nécessite le recours à l'emprunt. Il convient donc d'autoriser l'emprunt pour financer cette dépense.

Le montant en cause représente un investissement important pour la Municipalité. Du point de vue financier, les perspectives sont délicates. D'un côté les charges augmentent fortement (à titre d'exemple en 2012, les contributions annuelles en francs par habitant dans le domaine social sont passées à CHF 514.39 alors qu'elles étaient de CHF 444.04 en 2011, ce qui entraîne une dépense supplémentaire annuel total de CHF 343'096.95). A terme, de telles hausses ne pourront être absorbées sans augmentation des revenus ou sans suppression de prestations. Cependant, il faut considérer que le complexe des halles de gymnastique est un équipement indispensable à notre commune (école, sociétés sportives, etc.), de sorte que son assainissement est inéluctable. Il permet aussi d'améliorer la qualité des infrastructures offertes, ce qui est un élément d'attrait. Quant aux améliorations proposées, elles sont en rapport avec l'utilité du complexe et les besoins des nombreux utilisateurs.

Sur préavis unanimes de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande l'approbation de cet objet, et son préavis favorable au Corps électoral.

Ouverture de la discussion :

M. John Buchs, PLR : "La présentation du projet du complexe des halles par les médias a suscité de nombreux commentaires et questions chez les habitants de Saint-Imier. Dépenser 5 millions pour l'assainissement thermique et la rénovation des halles, c'est un montant très important. Est-ce que c'est vraiment nécessaire ? D'autres personnes, en toute bonne foi et au vu du montant énoncé ont pensé qu'on allait construire une nouvelle halle, voire un nouveau complexe. Il s'agit donc de rassurer et convaincre la population du bien-fondé de la dépense et des travaux qui seront entrepris. Le parti libéral radical est unanime et convaincu que les travaux qui sont prévus sont nécessaires et apportent une "valeur ajoutée", soit un plus, aussi bien pour le confort des utilisateurs qu'ils soient adultes ou en âge de scolarité. On améliore sensiblement la qualité des locaux. D'autre part, Saint-Imier Cité d'énergies ne pouvait ignorer le "gouffre à énergie" que représente le complexe, et laisser perdurer les pertes d'énergie. Une fois le bâtiment isolé, ce sont 51'000 litres d'huile de chauffage qui seront économisés par année, soit au prix du jour du mazout un montant de CHF 48'000.-. C'est une économie substantielle. Un demi-million en 10 ans. La pose de panneaux solaires thermiques est également un plus, avec une production attendue de 60'000 à 88'000 kWh par année. La clause du besoin est avérée, le dossier présenté par la commission des bâtiments et des installations sportives et le bureau d'architecture est très bien documenté et nous les en remercions. Pour les utilisateurs, le confort sera nettement amélioré et ceci n'est pas un luxe dans un bâtiment construit il y a 40 ans. Les travaux de rénovation s'étaleront sur 3 ans. Nous avons pris bonne que les éventuels désagréments pour les utilisateurs pendant les travaux seraient limités, en particulier pour les écoles. Cette dépense est certes importante et la capacité d'investissement de la commune est limitée. Il faudra avoir recours à l'emprunt pour réaliser cet assainissement. Cette démarche ouvre un autre débat qui est d'ordre financier et qui sera repris lors de la séance consacrée au budget 2014 lors de notre séance d'octobre. Le parti libéral radical est également convaincu que le projet de centre d'accueil, qui nous sera présenté lors d'une prochaine séance et qui est planifié dans les travaux d'assainissement des halles, répond également à un besoin, aussi bien pour les familles, les groupes, et les associations sportives qui souhaitent séjourner à Saint-Imier. D'ailleurs l'Office Jeunesse et Sport du Jura bernois soutient ce projet et se réjouit de pouvoir réorganiser des cours à Saint-Imier, au vu des infrastructures à disposition soit les terrains de sport, la patinoire, les pistes de ski nordique et alpin, la piscine. Le parti libéral radical approuve à l'unanimité la rénovation du complexe des halles de gymnastique, ainsi que le crédit qui en découle de CHF 5'020'000.- à financer par voie d'emprunt. Le parti libéral radical demande également au Conseil municipal de nommer une commission temporaire pour accompagner le projet. Elle pourrait être composée du conseiller municipal en charge des bâtiments, de trois membres de la commission des bâtiments et des installations sportives, d'un membre de la commission de l'équipement, d'un représentant de la scolarité

obligatoire, de deux représentants des sociétés locales et d'un membre de la commission des finances, soit une commission de neuf membres. Nous demandons également que pour les questions très pointues dans le domaine thermique, il soit fait appel, chaque fois que la commission le juge utile, à un des deux experts spécialisés de la commission de l'efficacité énergétique de la commune."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Avant de vous donner la position de la fraction socialiste sur cette problématique de la rénovation des halles de gymnastique, nous aurions quelques questions puis une remarque d'ordre général. Nous sommes devant un crédit d'engagement de 5 millions et il est tout à fait légitime de savoir où nous allons. La planification financière 2014-2017 soumise au Conseil de ville en octobre 2012 retenait un montant d'investissement de CHF 2'300'000.- pour l'assainissement des halles de gymnastique. Ce soir, un peu moins d'une année après, ce montant est porté à 5 millions. Nous remercions le Conseil municipal pour l'abondante documentation qu'il nous a fournie pour la discussion de ce soir, mais nous aimerions savoir pourquoi le budget a plus que doublé. Que s'est-il passé ? S'agit-il du même objet ou d'un concept différent ? Les normes exigées ont-elles changé durant la dernière année ? Vous argumentez ce dépassement de budget par le désamiantage, mais cette opération ne représente que CHF 167'000.- francs et on est loin des 5 millions. Nous aimerions savoir ce que vous entendez par "mise en conformité" puisque tel est le deuxième argument expliquant le dépassement du budget. Il y a encore une incertitude dans les documents que nous avons reçus, quant à savoir si la réfection des cantonnements est comprise dans les 5 millions. Comme cet objet sera soumis au Corps électoral, nous pensons qu'il est bien de savoir exactement ce qui s'est passé afin d'avoir un message cohérent en vue de la votation. Concernant la remarque d'ordre général, nous aimerions savoir comment le Conseil municipal conçoit le problème des priorités. Les différentes planifications financières concernent beaucoup les biens immobiliers, mais chaque planification financière a ses limites et nous le voyons ce soir. Pour nous, la notion de priorité ne concerne pas que la réfection des immeubles ou des biens, mais c'est un concept qui va beaucoup plus loin. Nous aimerions dans une prochaine séance avoir une idée plus précise vers où nous allons, ce qui revient à avoir une vision d'avenir. La commission des finances a accès à des informations concernant les futurs investissements mais une déclaration de politique générale avec des buts prioritaires serait la bienvenue."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vais apporter une réponse concernant l'évolution des montants. M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives, répondra pour les questions techniques. Le montant de 2,3 millions a été fixé il y a déjà quelques années. Il correspondait à une première étude provisoire, sauf erreur, de 2009. Cette étude portait sur l'isolation du bâtiment et l'amélioration de toute l'enveloppe périphérique. Une fois que cette étude a été faite, plusieurs réflexions se sont poursuivies. Finalement, il a été décidé de confier un mandat d'étude générale pour la mise en œuvre du projet. Ce mandat a été confié au début de cette année, voire fin de l'année passé. C'est dire que le dernier plan financier intégrait les conclusions de l'étude de 2009, mais évidemment pas les résultats du mandat d'étude qui a été mené en début de cette année. C'est dans le cadre du mandat d'étude qu'il a été relevé non seulement que le coût d'assainissement de 2,3 millions était largement confirmé, mais que d'autres objets devaient être absolument traités. Il s'agissait de la mise aux normes électriques, incendie, et qu'il fallait également tenir compte du devis qui précise le coût des installations de production de chaleur renouvelable. Tout ceci représente une hausse de l'ordre de 2 millions de francs. Le dernier point est venu encore après, c'est-à-dire dans la phase d'élaboration du projet. Et c'est là qu'est apparue la question du désamiantage. Ceci représente un montant de CHF 167'000.-. L'écart vient du fait qu'au début nous n'avions que les chiffres de l'étude 2009, et qu'ils ont été complétés par le mandat d'étude qui a été confié. Voilà le cheminement, et voilà pourquoi dans le dernier plan financier il était indiqué le montant de CHF 2,3 millions. S'agissant de la question du centre d'accueil, ce montant n'est pas compris dans la somme qui est devisée. C'est une dépense qui est supplémentaire, indépendante, de ce montant."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "On a une idée du montant pour les cantonnements ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Le montant est devisé à CHF 580'000.-. Nous attendons le concept d'exploitation. Il y a différentes versions en fonction du style d'équipement qui peut faire varier le montant. La somme de CHF 580'000.- correspond au projet recommandé par la commission des bâtiments et des installations sportives."

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Effectivement, comme vient de préciser M. le maire, il s'agit bien du même bâtiment, du même objet, dans lequel on a amélioré ce qu'on pouvait faire dans chacun des locaux. Vous le savez, le complexe des halles de gymnastique c'est aussi un sous-sol avec un abri PC, un poste de secours. Ces locaux sont aussi compris dans l'étude au niveau des entrées d'aération, des éléments techniques, stabilité des températures en sous sol, pour qu'à la fin des travaux on puisse utiliser ces locaux, par exemple pour des archives communales, ou autre chose. Ceci ne figurait pas dans la première étude. Le concept est amélioré pour les utilisateurs. L'accès sera mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite. A l'heure actuelle, pour pouvoir accéder aux halles de l'étage supérieur, il faut faire tout le tour du bâtiment. Dans ce projet, on aura une accessibilité très aisée avec l'installation d'un ascenseur. Le bassin de natation, tout le système de filtration de l'eau, régénération, sont des choses qui n'étaient pas prises en compte dans l'étude de base. Au niveau de l'isolation, il y a eu une évolution qui permet de faire de meilleures économies. Les matériaux ne sont plus les mêmes que ceux proposés à l'époque. Quant aux cantonnements, l'aménagement n'est pas compris. Mais toute la technique, les canalisations, l'aération, l'évacuation sont compris dans cet assainissement. Et, dernier point, il y a vraiment la volonté de pouvoir garantir l'utilisation des halles pendant les travaux. Si la planification sur 3 ans est bien faite, les désagréments tels que la fermeture d'une ou de deux halles se feront pendant la période où les écoles n'utilisent pas ce complexe."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Il est clair que le projet qui nous est présenté est un très bon projet. Je regrette juste que l'on ne nous ait pas dit : "CHF 5'600'000.-", vu que cette unité ira finalement avec. Merci pour les réponses, c'est plus clair. Je vous donne maintenant la décision de notre fraction. En remerciant le Conseil municipal pour ces premiers éléments de réponse, après un débat au sein de notre fraction, la fraction socialiste approuve la réfection des halles de gymnastique. En effet, il est nécessaire de garder des infrastructures pour la collectivité. Cette prise de position est faite à la fois en tant que politique mais également comme citoyen. Cette infrastructure est utile pour la vie associative et notamment pour les enfants. Elle sert à la promotion de la santé et apporte un plus aux sociétés sportives ainsi qu'aux sociétés locales. Nous avons particulièrement apprécié le souci du bilan énergétique et les priorités écologiques. Il est indéniable que ces halles doivent être rénovées et il n'y a pas d'autre alternative à une rénovation. Vu la hauteur du crédit d'engagement, l'emprunt nous paraît être la seule solution. Nous sommes d'accord pour un préavis favorable au Corps électoral."

Mme Nicole Leblois, AJU : "Indispensable aux écoles et sociétés sportives, le complexe des halles de gymnastique a globalement bien vieilli. Il n'en demeure pas moins qu'il ne répond plus du tout aux normes actuelles en matière d'économie d'énergie thermique, d'hygiène, de pratique du sport et d'accès aux personnes à mobilité réduite. De plus, la mise à niveau aux normes techniques (électricité, protection incendie) est obligatoire et l'élimination des parties amiantées judicieuse. Nous apprécions également les améliorations proposées (accessibilité, nouveaux vestiaires pour le bassin de natation, pose de gradins dans une des salles). Enfin, nous saluons, outre la fin du gouffre énergétique que sont les halles de gymnastique, le recours aux énergies renouvelables qui complète intelligemment cette rénovation. Notre fraction est consciente de l'investissement financier important que représente l'assainissement de ce bâtiment pour la Municipalité et des contributions annuelles toujours plus lourdes que cette dernière doit assumer. Cela démontre que

l'entretien d'infrastructures est conséquent. Un point important pour notre cité, à garder en tête, lorsque l'on sait que les infrastructures dont nous disposons sont nombreuses. Sera-t-il toujours possible pour Saint-Imier, centre régional, d'assumer ce rôle seule ? Cet investissement doit toutefois être consenti, sous peine de ne plus être en mesure de dispenser des activités sportives, gage d'une vie saine, tant pour les enfants que pour les jeunes et les adultes. Par conséquent, la fraction alliance jurassienne approuve le projet tel que présenté et le crédit d'engagement de CHF 5'020'000.-, ainsi que son financement par emprunt. Nous remercions toutes les personnes qui ont travaillé sur ce dossier et attendons avec intérêt la présentation du projet de création d'un centre d'accueil, appuyé par un plan d'exploitation, qui pourrait venir compléter cet équipement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 5'020'000.-, figurant partiellement au budget des investissements, pour l'assainissement thermique et la rénovation du complexe des halles de gymnastique, et son financement par emprunt, est accepté à l'unanimité.

5. Modification de l'annexe I du Statut du personnel communal de Saint-Imier concernant la classification des fonctions et classes de traitement – introduction de la fonction "animateur/trice auxiliaire" : décision

Rapport du Conseil municipal :

Lorsque l'Espace Jeunesse d'Erguël a été créé, le Statut du personnel communal de Saint-Imier, dont dépend le centre, a été complété par la création de la fonction d'animateur socioculturel. Le Conseil de ville a approuvé cette modification le 21 juin 2007. Depuis, tous les animateurs engagés étaient titulaires d'un diplôme HES et ont été colloqués dans cette classe. Lors de la dernière mise au concours, aucune personne diplômée n'a été engagée; toutefois, une personne sans formation particulière a retenu l'attention de la Commission de la jeunesse, puis du Conseil municipal sur son préavis, en considérant, notamment, son parcours et ses expériences personnelles. Elle a été engagée pour une durée déterminée. Après un premier bilan, il s'avère que cet engagement donne pleinement satisfaction et qu'il mériterait d'être prolongé en engagement à durée indéterminée. Etant donné que la fonction d'animateur/trice auxiliaire non diplômé n'existe pas, cette fonction doit être créée, afin de permettre un engagement à durée indéterminée.

Il est ainsi proposé au Conseil de ville, dont c'est la compétence, de créer la fonction d'animateur/trice auxiliaire et de la colloquer en classe 10. La commission de la jeunesse a proposé un classement dans la classe 12. Après examen, notamment par la commission temporaire de révision du statut du personnel communal, la classe 10 est retenue. Il convient de tenir compte de l'ensemble des autres fonctions. La classe 12 correspond notamment à des emplois dont le titulaire a d'autres personnes sous sa responsabilité; or tel n'est pas le cas de la fonction d'animateur/trice auxiliaire.

Il faut encore préciser que l'ensemble de l'annexe I fait l'objet d'un examen par la commission temporaire de révision du Statut du personnel. Des modifications, qui s'inscriront dans une étude globale, ne sont pas exclues; la création de la nouvelle fonction doit se faire sans tarder, compte tenu de l'échéance de l'engagement à durée déterminée, mais en cohérence avec les classes actuelles.

Sur préavis unanimes de la commission de la jeunesse, et de la commission temporaire de révision du Statut du personnel, le Conseil municipal, unanime, recommande la création de la fonction "animateur/trice auxiliaire".

Ouverture de la discussion :

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "La fraction socialiste a pris connaissance avec intérêt

de la requête de la commission de la jeunesse d'introduire une fonction d'animatrice auxiliaire dans l'annexe I du Statut du personnel. Nous comprenons l'idée d'améliorer les conditions de travail de l'actuelle titulaire du poste, qui donne entière satisfaction, et saluons les efforts entrepris pour garder une bonne collaboratrice dans le personnel de notre commune. Toutefois, en tant que responsables politiques nous nous devons d'avoir une vision à plus long terme, Un statut du personnel ne se modifie pas si facilement que cela, et un poste ne doit pas être créé en fonction d'une personne déterminée, mais bien répondre à un besoin. Ceci étant dit, la documentation en notre possession ne nous permet pas de nous faire une idée claire des besoins actuels dans notre centre de jeunesse. Si nous imaginons sans autre qu'une personne seule ne peut pas suffire à s'occuper d'un tel centre, ne serait-ce qu'en raison des vacances, congés ou maladie, nous souhaiterions avoir une liste des tâches qui devront être remplies par un nouvel employé et avoir le cahier des charges de cet animateur auxiliaire. Par ailleurs, nous aimerions soulever que les enjeux de l'animation d'un centre de jeunesse sont plus importants que ceux d'un gentil organisateur dans un Club Med. Et avant d'inscrire dans le marbre, autrement dit dans le Statut du personnel, une fonction d'animateur auxiliaire, nous aimerions connaître ce qu'il devra faire et quelles seront ses responsabilités. N'oublions pas que ce sont nos jeunes que nous allons lui confier. Pour résumer, la fraction socialiste salue le travail fait par la commission de la jeunesse, mais, avant de se prononcer sur l'inscription d'un nouveau poste dans le Statut du personnel, elle souhaite que ce dossier soit plus étoffé avec une perspective plus large et sur le plus long terme. La fraction socialiste va donc s'abstenir ce soir."

M. Sener Kalayci, PLR : "Le parti libéral radical, conscient de l'utilité de la structure Espace Jeunesse d'Erguël, salue le travail et l'engagement de ses animateurs professionnels. Après lecture du rapport, nous sommes ravis d'apprendre que les animateurs du site donnent pleinement satisfaction dans l'exercice de leur fonction et qu'un contrat à durée déterminée se transforme en un engagement à durée indéterminée avec la création d'un poste d'animateur/trice auxiliaire. Les arguments présentés par la commission temporaire de révision du statut du personnel communal pour classer cette nouvelle fonction sont à notre sens justifiés et équitables. Nous approuvons la proposition du Conseil municipal de créer le poste mentionné et de le placer dans la classe 10 de la classification des fonctions et classes de traitement. En précisant toutefois que ce positionnement pourrait changer, comme indiqué dans le rapport, au vu de l'étude globale en cours par la commission temporaire de révision du statut du personnel."

Mme Katia Ermel, AJU : "Le poste d'animateur/trice socio-culturel répond à un réel besoin et la personne qui est en place donne entière satisfaction dans son travail. La fraction alliance jurassienne accepte l'introduction de la fonction animateur/trice auxiliaire en classe 10 afin qu'elle puisse continuer de travailler au sein de l'Espace Jeunesse d'Erguël. Néanmoins, nous profitons de ce point à l'ordre du jour pour demander que les personnes travaillant à l'espace jeunesse soient plus présentes et plus visibles extra-muros. Qu'elles aillent à la rencontre des jeunes pour accentuer la prévention. Il est important que l'Espace jeunesse d'Erguël dirige son action là où les jeunes sont, et non pas uniquement en attendant qu'ils se rendent dans ses locaux. Cela lui permettra d'ailleurs de toucher plus largement toutes les classes d'âge qui relèvent de sa mission, et pas uniquement les plus jeunes. Il est aussi très important que des actions concrètes soient menées dans les autres communes partenaires. La fraction alliance jurassienne attend des propositions et des engagements concrets en vue d'une présence visible et régulière de l'Espace Jeunesse d'Erguël à Saint-Imier et dans les communes partenaires."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je souhaite répondre à la préoccupation émise par le parti socialiste. Il ne s'agit pas de la création d'un poste, puisque le poste dont on parle existe déjà. Il y a déjà depuis bien des années un animateur et une personne auxiliaire. Toutefois, la personne auxiliaire disposait, jusqu'à maintenant, de diplômes HES, et elle était colloquée en conséquence, c'est-à-dire en classe 16. La nouvelle personne engagée n'entraîne pas la création d'un nouveau poste, mais simplement elle n'a pas de diplôme. On souhaite avoir

une fonction où l'on puisse la classer de manière correcte. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé cette modification. Pour le reste, on vous remercie de vos remarques qui seront étudiées par la commission de la jeunesse."

Au vote, la modification de l'annexe I du Statut du personnel communal de Saint-Imier concernant la classification des fonctions et classes de traitement – introduction de la fonction "animateur/trice auxiliaire est accepté par 15 voix pour, 0 voix contre. Il y a 5 absentions.

6. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'école primaire en remplacement de Mme Josepha Chiesa, démissionnaire

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "La fraction alliance jurassienne remercie tout d'abord Mme Josepha Chiesa pour son investissement au sein de la commission de l'école primaire. Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous proposer pour la remplacer Mme Carole Aubry."

Au vote, Mme Carole Aubry est nommée à l'unanimité.

7. Motions et interpellations

Mme Mélanie Erard, présidente, informe avoir reçu 4 interpellations.

M. Daniel Müller, PLR : "Interpellation intitulée : La fourniture de gaz naturel est-elle garantie durablement pour les ménages de Saint-Imier ? Le site internet de la commune relate les nombreux avantages du gaz naturel pour les ménages à Saint-Imier, soit le chauffage, la cuisson, voire même en buanderie pour le lavage. Propre et abondante cette énergie présente la simplicité de s'y raccorder. Le réseau de gaz naturel a subi plusieurs extensions ces dernières années, y compris sur une commune voisine. Le parti libéral radical souhaite savoir si les ménages, dans un immeuble locatif ou une maison familiale, situés sur le territoire de Saint-Imier, ont la garantie d'être durablement alimentés ces prochaines années ? Cette garantie peut-elle être donnée même pendant une longue période de froid en hiver ? Est-ce que la commune pense poursuivre sa campagne de promotion du gaz naturel ces prochaines années ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je réponds globalement et vous me reposerez des questions, si nécessaire, à la fin de ma réponse. Le réseau de gaz naturel géré par les Services techniques de Saint-Imier connaît un succès réjouissant ces dernières années. D'une part, de nombreux nouveaux bâtiments ont été raccordés, d'autre part d'anciens clients du Service du gaz ont renouvelé leur confiance dans cette énergie en consentant des investissements importants pour renouveler leurs installations de chauffage. A titre d'information, il convient de mentionner que suite à l'arrivée du gaz naturel à Saint-Imier en 1981, les ventes de gaz sont passées de 15 GWh en 1983 à 37 GWh en 2012. D'importants investissements ont été réalisés et cofinancés par la commune de Saint-Imier en 2008 pour améliorer l'alimentation du Haut-Vallon depuis la Chaux-de-Fonds (nouvelle conduite au Sud de la Ville et nouveau point d'alimentation du gazoduc du Vallon). La marge de manœuvre nouvelle ainsi obtenue a permis de poursuivre le développement du réseau. Actuellement et en raison du succès rencontré, il est vrai que le réseau de gaz a atteint un nouveau palier, qui oblige le Service du gaz à réévaluer son développement futur. Il convient toutefois de souligner les points suivants :

1. La garantie peut être donnée aux clients raccordés au réseau du gaz qu'ils pourront être alimentés à long terme et également durant les périodes de grand froid.

2. Grâce aux clients interruptibles, il est possible de passer les périodes de grand froid tout en garantissant l'alimentation des clients mono-énergie. Cette qualité d'interruptibilité va être valorisée ces prochaines années afin de permettre une utilisation optimale des puissances de gaz disponibles.
3. Une réflexion est en cours afin d'étudier les pistes possibles pour permettre une adaptation de l'offre "chaleur" des Services techniques tenant compte des autres énergies disponibles (géothermie, bois) et de l'évolution des consommations (isolation des immeubles, technologies plus efficaces)."

M. Daniel Müller, PLR : "Merci pour vos réponses."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : L'administration communale n'a toujours pas de réseau intranet. Est-il prévu de créer un tel réseau ? Avec plus de 50 postes de travail la commune de Saint-Imier n'a à notre connaissance toujours pas de réseau intranet. Un tel réseau est aujourd'hui indispensable pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Il permet de visualiser et trouver rapidement des informations dans des documents nécessaires à l'accomplissement des tâches. Il augmente la performance et l'efficacité de l'administration. Il permet notamment d'optimiser la circulation des informations soit l'échange de courriers électroniques, la disponibilité et l'échange des documents, les agendas, le partage des données de l'entreprise, le travail de groupe, etc. C'est également un moyen de communication performant aussi bien verticalement qu'horizontalement, et une ressource technologique indispensable qui augmente la sécurité informatique. Nous demandons que cet outil de travail soit mis en place rapidement par le Conseil municipal et qu'il soit étendu pour les domaines de compétences adéquates aux membres de l'exécutif, du Conseil de ville, voire des commissions."

M. Stéphane Boillat, maire : "L'administration dispose déjà d'une configuration informatique sous forme de réseau local. De la sorte, tous les services décrits (optimisation de la circulation des informations, échanges de courriers électroniques, échanges de documents, partages d'agendas, etc.) sont disponibles, et d'ailleurs déjà pratiqués. Par exemple, le service social et l'agence AVS ont un agenda partagé. La configuration du réseau local permet tous ces services internes à l'administration. La mise en place d'un réseau intranet exige l'acquisition d'un serveur interne dédié et la classification nouvelle et complète des informations, afin que les personnes internes bénéficiant du réseau intranet puissent y accéder avec un explorateur internet. Le travail et l'investissement sont conséquents, pour un gain en définitive relatif par rapport au système de réseau local. Le réseau intranet est cependant un préalable à un réseau extranet, qui lui permet aux membres extérieurs au réseau local (membres de l'exécutif, du Conseil de ville, voire des commissions) d'accéder aux données internes par un explorateur internet. Cette dernière phase exige de résoudre des problèmes de sécurité, afin d'éviter des accès interdits à l'intérieur du système, en sus de la définition précise des documents auxquels les membres externes peuvent accéder. Le Conseil municipal estime que la circulation électronique des données doit se développer, même si elle est déjà bien pratiquée avec l'envoi de documents en pièces jointes aux courriers électroniques. Dans un premier temps, il souhaite examiner si et comment une forme d'accès peut être introduite pour les séances de l'exécutif, afin de juger de ses avantages, puis de son élargissement à d'autres destinataires."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie M. le maire pour sa réponse précise. Je constate que l'on va aller de l'avant et que l'on arrivera peut-être un jour à avoir un réseau intranet et extranet."

M. Jérôme Lavanchy, PLR : "Interpellation intitulée : Qu'en est-il de la promotion de l'économie et de l'habitat à Saint-Imier ? Lors de l'acceptation du budget 2013 par notre conseil le 25 octobre 2012, nous avons décidé à l'unanimité d'augmenter la taxe immobilière de 1 à 1,2 pour mille. Cette augmentation a permis d'inscrire un montant de CHF 120'000 au

budget sous la rubrique "promotion de l'économie et de l'habitat". Le parti libéral radical demande au Conseil municipal de lui indiquer quels projets ont déjà été mis en œuvre ou seront développés et dans quels domaines ou secteurs ainsi que le coût des projets."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "La création d'une rubrique "promotion de l'économie et de l'habitat" au budget 2013 avec une ligne de CHF 120'000.- est l'aboutissement d'un important travail réalisé par trois commissions municipales ainsi que par la décision de votre autorité du 25 octobre 2012. En effet, suite à l'approbation unanime du Conseil de ville d'augmenter la taxe immobilière pour financer cette rubrique, le Conseil municipal en collaboration avec les commissions concernées s'est attelé à la rédaction d'un nouveau règlement intitulé "Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier", tout en saisissant l'opportunité de regrouper différents fonds de développement dans une seule réglementation. Après 3 séances réunissant les commissions des finances, de l'organisation du territoire et de la sécurité, ainsi que celle de l'économie et du tourisme, en dates du 21 février, 21 mars et 22 mai 2013, la nouvelle base légale a pu être présentée à votre autorité qui l'a adoptée le 20 juin de cette année. Dans sa séance du 27 août 2013, la commission de l'économie et du tourisme a élaboré et préavisé unanimement au Conseil municipal l'ordonnance instaurant une grille d'analyse destinée au calcul des aides au développement et au maintien du commerce local. Cette ordonnance, ainsi que la grille d'analyse, ont été adoptées par l'exécutif en date du 3 septembre 2013. La documentation de promotion économique, ainsi que le site internet de la Municipalité, seront prochainement adaptés aux nouvelles mesures de soutien. Lors de cette même séance, la commission de l'économie et du tourisme a également traité un premier dossier d'aide au développement dans le domaine du commerce local en appliquant les nouvelles dispositions. Cette procédure sera évaluée après le traitement de trois dossiers, afin d'en tirer un bilan et d'éventuelles mesures correctives. Concernant les projets mis en œuvre, je peux vous informer comme suit : toujours dans sa séance du 27 août 2013, la commission de l'économie et du tourisme a préavisé la réalisation d'une étude sur le développement d'un centre de compétences Plasturgie à Saint-Imier. La réalisation de cette étude, qui se monte à CHF 20'720.- hors TVA, sera assurée par l'Institut du management et des systèmes d'information de la HE-Arc Gestion. Elle sera menée et cofinancée en collaboration avec le Centre Technique du Moule SA, TT-Novatech, ainsi que la HE-Arc Ingénierie. Le Conseil municipal a libéré un crédit de maximum CHF 10'000.- pour la participation à cette étude qui sera probablement très bénéfique au développement ainsi qu'à la diversification du tissu économique de notre cité. Lors de sa prochaine séance du 28 octobre 2013, la commission de l'économie et du tourisme se penchera sur l'attribution d'un second mandat intitulé "Développement de l'offre hôtelière à Saint-Imier". En se référant aux statistiques hôtelières de notre cité, la commission de l'économie et tourisme a estimé qu'il s'agissait d'un dossier prioritaire et urgent. En effet, si les nuitées sur notre commune étaient situées entre 7000 et 8000 nuitées annuelles à la fin des années 90, ces dernières ont chuté de plus de 95 % en 10 ans pour se situer à moins de 300 depuis 2010. Je ne peux pour l'heure vous communiquer plus d'informations sur le prix de cette étude, aucun préavis n'étant encore formulé concernant l'attribution du mandat. Par la suite, la commission de l'économie et du tourisme continuera d'évaluer les opportunités de confier d'autres projets pour la promotion de l'économie et de l'habitat à Saint-Imier, en se basant notamment sur les axes de développement prioritaires retenus dans son rapport du 29 mars 2012 intitulé "Saint-Imier 2020 – plan stratégie à 8 ans"."

M. Jérôme Lavanchy, PLR : "Je vous remercie. Le parti libéral radical est satisfait et soutiendra toute proposition concernant la promotion de l'économie de l'habitat à Saint-Imier."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Interpellation intitulée : Conséquences de la réforme de la fiscalité des entreprises sur les finances communales. Pour faire face aux pressions internationales, les différences de taux d'imposition entre sociétés étrangères et sociétés suisses étant pour des raisons compréhensibles perçues comme une concurrence déloyale

par les fiscs des autres pays, il est très probable que la fiscalité des entreprises en Suisse soit revue à la baisse, et que les taux d'imposition des sociétés suisses soient abaissés pour correspondre à ceux des sociétés étrangères. Ceci provoquera inévitablement un manque à gagner. Pour la commune de Saint-Imier, les conséquences risquent d'être particulièrement problématiques, vu l'importance des impôts des personnes morales.

- Quelle appréciation porte le Conseil municipal sur cette situation ?
- A-t-il eu des contacts avec d'autres communes également exposées à ces enjeux ?
- Quelles mesures prévoit le Conseil municipal dans ce domaine ?
- Est-il possible d'indiquer à quel moment cette réforme déploiera ses effets ? Et si oui, quand ? "

M. Stéphane Boillat, maire : "Cette interpellation n'ayant pas été transmise au Conseil municipal avant la séance de ce soir, une réponse plus complète vous sera donnée lors de la prochaine séance. S'agissant de l'entrée en vigueur des mesures, je peux vous indiquer que selon les indications dont je dispose, ce sera au plus tôt le 1^{er} janvier 2018. Quant aux incidences, de manière générale, nous les avons déjà quelque peu évoquées en commission des finances, mais pas de manière encore tout à fait précise."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Merci."

8. Réponses aux motions et interpellations

Il n'y a pas de réponse aux motions et interpellations.

9. Petites questions

Mme Mélanie Erard, présidente, indique avoir reçu une petite question.

M. John Buchs, PLR : "Petite question intitulée : Réponse à la pétition "Place du Marché". Le 14 décembre 2012, une pétition signée par 1'369 personnes a été déposée à la Chancellerie municipale. La pétition intitulée "Pour un aménagement rationnel et utile de la Place du Marché" demandait au Conseil municipal de réétudier l'utilisation et le plan de circulation de la Place du Marché, et notamment que l'on puisse parquer sur cette place lorsque cette dernière n'est pas utilisée pour un événement et que la circulation soit rétablie à l'Ouest de cette place. Le règlement d'organisation de la commune précise à son art. 36 : Toute personne peut adresser une pétition aux organes communaux. L'organe compétent examine la pétition et y répond dans les trois mois. A ma connaissance, le Conseil municipal n'a pas donné d'information au travers des médias sur la réponse qui a été adressée aux pétitionnaires. La loi cantonale sur l'information du public s'applique à toutes les autorités du canton et des communes qui précise à son art. 16 que les autorités informent sur toutes les activités d'intérêt général, dans la mesure où aucun intérêt public ou privé prépondérant ne s'y oppose. L'information est donnée en fonction des circonstances, rapidement, de manière complète, en conformité aux faits et de façon claire. Il en découle que la réponse à la pétition signée par plus de 1'300 personnes doit être rendue publique."

M. Stéphane Boillat, maire : "La pétition a été remise par deux personnes représentant les pétitionnaires, en désignant une personne pour recevoir la réponse à la pétition. Après le traitement de la pétition par la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité,

puis par le Conseil municipal, la personne responsable a été contactée, et il lui a été proposé un entretien pour lui communiquer la réponse et la prise de position suite à la pétition. Cet entretien a eu lieu le 19 mars 2013. Il a réuni les deux représentants et le Conseil municipal, représenté par le maire et le conseiller municipal en charge de l'organisation du territoire. A cette occasion, la prise de position du Conseil municipal a été exposée. Cette prise de position (en bref : il faut prendre en compte les décisions des organes compétents – Corps électoral et Conseil de ville – qui prévoient un espace piéton sur la Place du Marché; toutefois, il est judicieux, à titre d'essai, de prévoir cet espace piéton uniquement pendant la belle saison, soit entre la foire de printemps et celle d'automne, de sorte que la partie piétonne peut être affectée au parcage le reste du temps, hors événement particulier / proposition de contact avec le canton pour envisager un autre schéma de circulation, puisque toute modification des débouchés sur la route cantonale exige l'accord du canton) a été exposée de manière publique dans le dépliant distribué en tout-ménage dans le Vallon de Saint-Imier en mai 2013, et lors de l'information donnée au Conseil de ville en juin 2013. Le Conseil municipal n'a pas organisé de conférence de presse en réponse à la pétition. Il s'est adressé directement aux personnes désignées à cet effet lors de la remise de la pétition."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie M. le maire. J'ai juste le regret que cela n'ait pas figuré dans les communiqués de presse du Conseil municipal, ainsi l'ensemble de la population aurait été renseignée, et il n'y aurait pas toutes sortes d'interprétations fantaisistes. J'ai pris note que vous avez eu une séance avec les représentants des pétitionnaires. Merci beaucoup."

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "Il y a quatre ans, un ancien membre du Conseil de ville et représentant de la fraction alliance jurassienne avait terminé sa législature sur la question du devenir des trois jardins publics de Saint-Imier. A l'époque déjà se posait la question du réaménagement de ces espaces destinés à nos plus jeunes habitants. Depuis, à plusieurs reprises, la fraction alliance jurassienne est intervenue à ce sujet. Nous aimerions savoir ce qu'il en est actuellement des projets d'aménagement de ces trois parcs publics. Effectivement, au vu de l'état vraiment déplorable de certains jeux et de l'aspect général de ces espaces, il apparaît vraiment urgent de mobiliser l'énergie et les moyens nécessaires afin de pouvoir rendre à ces jardins publics les qualités ludiques, attractives, et sécuritaires, qu'ils méritent."

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "En effet, c'est un sujet sensible, qui préoccupe aussi les autres fractions, et qui revient sur le devant de la scène régulièrement. Malheureusement, ces derniers temps, une série d'actes de vandalisme ont encore entaché l'image de ces jardins publics. La commission de gestion des bâtiments et des installations sportives a, lors de nombreuses séances, traité ce dossier. Nous avons décidé de rénover un parc par année. Cependant, nous n'avons pas pu aller de l'avant puisqu'il nous a été imposé un concept général réparti sur plusieurs exercices, afin que l'on puisse égayer et rendre ces différents jardins utilisables et sans risque d'accident. La commission de gestion des bâtiments et des installations sportives a mandaté une personne qui s'occupe de jardins et parcs publics, qui vient de Romandie, et cette personne a pour mission d'élaborer un concept général pour les différents parcs de Saint-Imier. Donc, certains travaux pourront être entamés avant l'arrivée de l'hiver pour pouvoir, une fois le retour des beaux jours, remettre à disposition, avec des nouveaux jeux, ces jardins publics. Je répète, je regrette sincèrement que ces actes de vandalisme, gratuits, noircissent l'image de notre commune. Si ces actes se répètent, devoir faire intervenir les forces de l'ordre serait triste. Je vais vous renseigner de l'avancement des projets lors d'une prochaine séance."

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "Merci beaucoup."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Enfin ! Enfin le pont Sébastopol est à nouveau ouvert à la

circulation sur les deux voies. Cela faisait des mois que les automobilistes désireux d'emprunter ce pont se retrouvaient bloqués par des feux désespérément rouges pendant de très longues minutes. Il y a même eu durant quelques jours interdiction faite aux camions de plus de 18 tonnes de passer par là. On les obligeait à emprunter une déviation via Tavannes pour rejoindre Saint-Imier. Cette longue période de travaux était d'autant plus étonnante qu'on avait déjà subi les mêmes désagréments en 2012. En passant sur ce pont cette semaine, bien que soulagé que les travaux soient enfin achevés, j'ai été un peu déçu de ne pas remarquer de notables changements par rapport au printemps. C'est pourquoi je vous pose la question ce soir : Qu'est-ce qui a été fait sur et sous ce pont et qui a nécessité de si longs travaux ? Je ne crois pas en effet être le seul à m'interroger. D'avance merci de vos éclaircissements."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je ne réponds pas à M. Jean Luc Berberat, AJU. Et pourquoi ? Parce que ce pont est cantonal. Donc, ceci sort de nos attributions."

...Rires...

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Mais, je vais me renseigner. Et une réponse vous parviendra au mois d'octobre, sur l'étendue et la qualité des travaux réalisées."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Merci."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Ce n'est pas la 1^{ère} fois que notre parti s'interroge sur le bien-fondé de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC), instrument censé réduire les inégalités entre les différentes communes du canton de Berne. Selon des indications reçues, notre parti a appris que la commune qui reçoit le plus d'argent de la péréquation financière serait la ville de Berne ! Cela suscite quelques questions de notre part. Je souhaiterais une confirmation de cette information et c'est pourquoi je vous saurais gré de m'indiquer :

- a) Quelle est la quotité d'impôt de la commune de Berne (pour rappel la nôtre se situe à 1,75) ?
- b) Quel montant la ville de Berne a perçu en 2012 dans le cadre de la LPFC ?
- c) Dans le même temps quel montant Saint-Imier a dû verser en 2012 ?

J'aimerais que vous détailliez lesdits montants en fonction de deux des piliers de la LPFC.

- 1) Péréquation financière par rapport à la capacité contributive.
- 2) Mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes.

D'avance merci de votre réponse circonstanciée."

M. Stéphane Boillat, maire : "Une réponse sera donnée lors d'une prochaine séance."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je vais attendre."

M. John Buchs, PLR : "Plusieurs automobilistes ont été surpris de voir, à la rue Paul-Charmillot, à la hauteur de l'établissement de La Pimpinière, un signal, un obstacle, devant permettre le ralentissement des véhicules au milieu de la route, en venant de la partie EST, qui n'est visible qu'au dernier moment. Est-ce que cette nouvelle politique va être pratiquée dans toutes les rues ? Et est-ce que ceci a fait l'objet d'une publication ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Effectivement, nous avons placé cet obstacle sur la chaussée. Ceci a été demandé par les habitants de La Pimpinière. Depuis de nombreuses années, ils se plaignent de la vitesse excessive des voitures qui passent devant leur bâtiment. Pour mémoire, nous avons placé à plusieurs reprises notre « radar sympathique » pour mesurer la vitesse à cet endroit. Je n'ai pas les statistiques ici, mais on ose dire qu'il y a un faible pourcentage de véhicules qui respectent le 30 km/h en face de ce bâtiment. Il y a à cet endroit un problème de sécurité, mais également de visibilité. En commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, nous avons élaboré plusieurs solutions pour répondre à La Pimpinière. Une des solutions que nous avons évoquées était la mise en place de signaux. La solution choisie va un peu plus loin. Nous avons discuté avec le responsable de la signalisation au niveau du canton, et ce qui a été mis en place respecte la réglementation cantonale. Il n'a pas été nécessaire de procéder à une publication. Donc, ceci n'a pas été publié."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie le conseiller municipal de sa réponse. Je constate toujours que l'application de la loi est à deux vitesses. Parfois, pour mettre un simple passage pour piétons à un endroit qui est tout aussi dangereux, vers le Ceff santé-social, le canton refuse systématiquement et abaisse même l'îlot pour inciter les gens à traverser dans une zone à 80 km/h, alors qu'à un autre endroit on est tout à fait d'accord de réduire des 2/3 la largeur de la route. Donc, je ne comprends plus rien. Je deviens trop vieux."

M. Patrick Linder, SOC : "Ce n'est pas pour rallonger la séance, mais je me demande, suite à la petite question de M. John Buchs, PLR, si, du moment que l'on sait que les zones à vitesse réduite vont se généraliser, au même titre que les zones de rencontres : est-ce que ce type d'obstacles, je ne sais pas comment l'on appelle cela, pourrait se retrouver à d'autres endroits de Saint-Imier prochainement ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je vais corriger. J'ai parlé d'obstacle, mais j'aurais dû parler de chicane."

...Rires...

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je vous rassure, pour l'instant, c'est le seul endroit. C'est vraiment un endroit, et d'ailleurs la configuration de la route s'y prête, où l'on roule vite. Et principalement la nuit. Pour le moment c'est la solution qui a été choisie et je espère qu'elle donnera satisfaction."

M. Patrick Linder, SOC : "Merci."

10. Réponses aux petites questions

Il n'y a pas de réponse aux petites questions.

11. Divers et imprévu

Mme Mélanie Erard, présidente : "J'ai un divers qui a été annoncé. Je passe la parole à M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Nous souhaitons, dans le cadre de l'approvisionnement en eau de Saint-Imier, vous montrer ce qui va se passer par rapport à cet approvisionnement en eau ces prochaines années. Nous aimerions vivement

que le Conseil de ville puisse bénéficier d'une visite commentée de la station de La Raisetette. Une des possibilités serait d'effectuer cette visite une heure avant la séance du Conseil de ville du mois d'octobre. Ceci sera annoncé officiellement, mais je voulais déjà vous en informer ce soir."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Merci beaucoup M. Michel Jeanneret, chef du service de l'équipement ! On se réjouit."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 31.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : Le vice-chancelier :